

Régime de pensions du Canada

Bien sûr, si l'on accordait trop d'exemptions, l'universalité serait détruite. Le grand reproche qu'on peut faire à l'universalité, c'est non pas que cela ne marche pas ou que ce n'est pas nécessaire, mais, lorsque vous mettez tout le monde dans le même panier, si cette façon de faire est assez juste, il est également possible de créer certaines injustices. Si l'on peut accorder une exemption dans un cas particulier où c'est vraiment justifié, l'universalité est renforcée car on fait disparaître le petit élément d'injustice qui pouvait exister. J'estime qu'en exemptant les Mennonites de participer au Régime de pensions du Canada, on ne fera que renforcer l'universalité du régime. Cela ne met pas le régime en danger.

Aux yeux des Mennonites, il existe une différence entre le Régime de pensions du Canada et les autres programmes. Les Mennonites paient leurs impôts sur le revenu et participent à d'autres programmes. La seule différence, c'est que les prestations du Régime de pensions du Canada dépendent, bien plus que dans le cas des autres programmes, de la contribution de chaque personne. Autrement dit, ce régime s'apparente davantage à un simple régime d'assurance que les autres. Le revenu qui paie pour la pension de vieillesse provient de diverses sources. Il est difficile de savoir quel pourcentage provient de chaque source. La pension n'est pas fonction des contributions de chaque individu. Nous voulons que ce soit ainsi afin d'assurer tout le monde non pas sur la seule base du risque, mais en tant qu'obligation sociale de façon que les plus favorisés puissent aider les moins favorisés. Je m'opposerais à ce que les Mennonites soient exemptés de tels programmes. Il est à noter que les Mennonites sont, du fait de leur philosophie du travail, probablement plus à l'aise que la plupart de leurs concitoyens. Ils devraient donc apporter leur contribution à la société puisqu'ils sont plus à l'aise.

● (1550)

Néanmoins, lorsqu'on en arrive au Régime de pensions du Canada, ces idées ne s'appliquent pas avec une force comparable étant donné qu'il est plus difficile d'en défendre le principe de l'universalité. Aux termes de ce Régime, plus vous gagnez plus vous touchez et plus longtemps vous cotisez plus vous en retirez. A part quelques exceptions, cette politique est fondée sur les revenus. Les autres cotisants à ce Régime ne souffrent pas de ce qu'une exception soit accordée dans un cas rare.

Je pourrais en dire bien davantage au sujet des Mennonites, mais je comprends que certains ne soient pas pleinement convaincus, et même quelques-uns de mes collègues. Je le comprends parce que depuis des années—qui semblent parfois des siècles—mon parti lutte pour l'instauration du principe de l'universalité. Il faut que toute violation de ce principe soit nettement justifiée. Peut-être ne parviendrons-nous jamais à résoudre complètement ce problème. Peut-être ceux qui voteront pour l'exemption et qui sont hautement partisans de l'universalité éprouvent-ils certains doutes. Je doute moi-même de la position à prendre sur cette question si je dois épouser la cause des Mennonites. J'ai dissipé ce doute de cette façon: Étant donné qu'une question se posait dans les deux cas, l'universalité ne semblait pas compromise si son principe pouvait être généralisé. En cas d'erreur, je me tromperais plutôt dans le sens d'une plus grande liberté. Sur cette base, et j'espère sur la base de certains de mes arguments, j'espère que ce bill recevra le consentement unanime de la Chambre.

[M. Saltsman.]

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il une question?

M. Saltsman: Certainement.

M. Leggatt: Cette communauté accepte-t-elle les prestations de la pension de vieillesse de base?

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, je n'en suis pas certain, mais je sais qu'un grand nombre d'entre eux refusent la pension de vieillesse. Je n'ai aucun moyen de le prouver, mais je sais que la plupart d'entre eux la refusent et que certains l'acceptent. Ils y contribuent, c'est une sorte d'impôt.

Bien que comprenant très bien la théorie mennonite, je ne la partage pas; je ne crois pas qu'il soit possible à quiconque de rejeter la société. On ne peut pas refuser de vivre dans une atmosphère polluée ou d'être envahi par une armée; on ne peut pas refuser une épidémie ou la famine. A mon avis, nous dépendons les uns des autres, mais ce n'est pas l'opinion des Mennonites. Je pense qu'ils ont bien expliqué leur point de vue et ont essayé de le faire consciencieusement dans le cadre de leur religion. Quelle que soit mon opinion de leurs croyances religieuses, ils ne font de mal à personne, et c'est ce qui importe.

Si, en fait, leurs opinions s'opposaient directement aux meilleurs intérêts de la société, il faudrait adopter une autre attitude. Ils ont une opinion différente de la pension de vieillesse bien que la plupart d'entre eux la refusent, tout comme les allocations familiales.

M. Leggatt: Le député me permettrait-il de poser une autre question?

M. Saltsman: Oui.

M. Leggatt: D'après les dispositions de la pension de vieillesse de base, le député ne pense-t-il pas que cela représente en fait une assurance contre les problèmes de la vieillesse? Si certains d'entre eux l'acceptent, leur attitude n'est-elle pas contradictoire?

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, je pense qu'il y a toujours une certaine contradiction dans une attitude, mais il y a néanmoins un élément de constance. Je sais qu'il n'est pas toujours possible d'admettre les députés au caucus du Nouveau parti démocratique, mais cela est peut-être l'une des rares occasions où l'on peut voir le genre de choses qui s'y passent. Je suis certain que cela se répète lors des caucus des autres partis.

Il y a différents genres de programmes d'assurance. Les soins médicaux sont un genre différent de programme d'assurance parce que les prestations ne sont pas, en fait, directement reliées aux cotisations. Autrement dit, aucune compagnie d'assurance ne l'administrerait ainsi sur une base actuarielle. Les programmes comme les soins médicaux, les pensions de vieillesse et les allocations familiales sont en fait des programmes d'assistance sociale financés par ceux qui sont plus avantagés au bénéfice de ceux qui le sont moins. Non seulement y a-t-il le partage du risque à un niveau, il y a un partage entre tous les niveaux de revenus. L'argument contre les soins médicaux n'était pas que les riches ne pouvaient pas s'occuper d'eux-mêmes; c'était simplement qu'aux termes de ce programme les riches n'auraient pas seulement à s'occuper d'eux-mêmes, mais peut-être d'autres qui ne le pouvaient pas.